



**VILLE DE
SAINT AMANS DU PECH**
République Française, Département de Tarn et Garonne
Tél : 05.63.95.21.91.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU : **vendredi 20 mars 2026**

Présents : BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick

Excusés : /.

Secrétaire de séance : THOMPSON Annick.

Madame THOMPSON Annick est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Questions à l'ordre du jour :

1 – Election du Maire :

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur DUTHEIL Richard, doyen de l'assemblée, prend la présidence de l'assemblée.

Il rappelle à l'assemblée qu'aux termes des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Jérôme LUSSAGNET se présente comme candidat.

Suite au vote des conseillers, Monsieur Jérôme LUSSAGNET est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2 – Fixation du nombre et élection des Adjoints :

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Jérôme LUSSAGNET, proclamé Maire prend la présidence.

Il rappelle à l'assemblée qu'aux termes des articles L.2122.1 et L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints qui ne peut dépasser pour la commune le nombre de trois adjoints.

Il y a lieu de décider du nombre d'adjoints à élire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire, à l'unanimité, le nombre de trois adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'issue du premier tour de scrutin, sont élus :

- **Monsieur Gilles TAILLADE, premier Adjoint ;**
- **Madame Claire SALOMON épouse JEAN, deuxième adjointe ;**
- **Monsieur Julien MERLY, troisième Adjoint.**

3 – Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints :

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Considérant que la commune compte 238 habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

A compter du 24 mars 2026, le montant des indemnités de fonction des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, est fixé au taux suivant :

1^{er} adjoint : Gilles TAILLADE, 8 % du traitement brut correspondant à l'indice brut 1027 ;

2^{ème} adjointe : Claire JEAN, 6 % du même traitement brut ;

3^{ème} adjoint : Julien MERLY, 3 % du même traitement brut.

Les indemnités des 3 adjoints seront versées mensuellement.

4 – Election des délégués aux différentes commissions et syndicats :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au comité syndical du **Syndicat Départemental d'Énergie** de Tarn-et-Garonne, auquel elle est adhérente.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **Délégué** : **MERLY Julien,**
- **Suppléant** : **TAILLADE Gilles.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les délégués de la commune au sein du **Syndicat des Transports Scolaires** de Penne d'Agenais.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élues à l'unanimité,

- **Déléguée** : **COMBEDOUZOU Cécile,**
- **Suppléante** : **JEAN Claire.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au **Syndicat Intercommunal du Pays de Serres MARPA.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **Suppléante** : **DAL ZOVO Corine,**
- **2^{ème} déléguée** : **JEAN Claire,**
- **Suppléante** : **COMBEDOUZOU Cécile.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint-Amans du Pech a transféré au **Syndicat Eau47** ses compétences « Eau potable » et « Assainissement Collectif ».

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du comité Eau47.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts d'Eau47 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modification statutaires du Syndicat Eau47 au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat Eau47 ;
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret à la majorité des suffrages.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et procédé au vote, désigne :

- **1^{ère} déléguée** : **JEAN Claire,**
- **Suppléante** : **THOMPSON Annick.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le **SMEEOM** moyenne Garonne, établissement public chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire, mène différentes actions visant à améliorer la prévention, le tri et la valorisation des déchets.

Dans ce cadre, le SMEEOM moyenne Garonne souhaite mettre en place un réseau de référents communaux, afin de renforcer les échanges avec les communes et d'amplifier localement les actions de sensibilisation et de prévention auprès des habitants.

Ces référents communaux constitueront des relais privilégiés entre le SMEEOM, les communes et la population, afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et de contribuer à l'amélioration du service public de gestion des déchets. Le référent communal est un élu du conseil municipal qui accepte de jouer un rôle de relais entre la commune, les habitants et le SMEEOM.

Il ne se substitue pas aux élus communautaires siégeant au sein du comité syndical mais contribue notamment à :

- **relayer l'information auprès des habitants ;**
- **accompagner les actions de sensibilisation menées sur le territoire ;**
- **faire remonter au SMEEOM les observations et besoins identifiés sur le terrain.**

Dans ce cadre, les référents communaux pourront intervenir notamment dans les domaines suivants :

- **Développer et améliorer le tri sélectif** en relayant les consignes de tri et les actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- **Promouvoir le compostage individuel et collectif ainsi que le tri des déchets alimentaires**, notamment en favorisant l'émergence d'un réseau d'ambassadeurs du compostage parmi les habitants ;
- **Promouvoir le broyage et la valorisation des végétaux issus de l'entretien des jardins**, afin de limiter les apports en déchèterie et encourager les pratiques de jardinage durable ;
- **Promouvoir l'éco-exemplarité de la commune et des élus**, notamment à travers la réduction du papier, la mise en place du tri dans les locaux municipaux ou la limitation de l'usage du plastique à usage unique lors des manifestations communales ;
- **Promouvoir l'éducation au développement durable**, notamment en facilitant les actions de sensibilisation menées auprès des habitants et des établissements scolaires.

Dans ce cadre, les référents communaux pourront contribuer à faire remonter les observations du terrain et les attentes des habitants, afin de mieux prendre en compte les réalités locales dans les réflexions menées sur l'évolution du service.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un référent communal pour assurer ce rôle de relais auprès du SMEEOM moyenne Garonne.

Il est proposé que cette mission soit confiée de préférence à un élu du Conseil municipal sensible aux enjeux environnementaux et de gestion des déchets. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par le SMEEOM moyenne Garonne.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil municipal si des candidats souhaitent se déclarer.

Monsieur Jérôme LUSSAGNET se déclare candidat.

Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **de désigner Monsieur Jérôme LUSSAGNET en tant que référent communal auprès du SMEEOM ;**
- **de transmettre cette désignation au SMEEOM moyenne Garonne afin de permettre l'intégration de la commune au réseau de référents communaux.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, suite à la demande de la DDFIP, il convient de délibérer afin de proposer des candidatures pour désigner des commissaires titulaires et suppléants à la **Commission Communale des Impôts Directs**.

Les candidatures suivantes sont proposées :

✚ Commissaires titulaires :

N°	Nom et Prénom	Date de naissance	Inscription à un rôle local d'imposition	Adresse
1	DAL ZOVO Corine	13/02/1974	FB	1212 route d'Agen 82150 St-Amans du Pech
2	DOUMERGUE Cécile	20/10/1968	FB	8 rue Viel Camp 82150 St-Amans du Pech
3	REGNARD Bernard	07/03/1962	FB	1073 route de Boudet 82150 St-Amans du Pech
4	HABOUZIT Thierry	06/01/1978	FNB	Côte de Marabal 47140 Massels
5	BONNET Maud	27/08/1981	FB	8 chemin de Parou 82150 St-Amans du Pech
6	DUTHEIL Richard	23/04/1956	FB	387 chemin de Carmes 82150 St-Amans du Pech
7	THOMPSON Annick	17/11/1958	FB	2 chemin de l'Aire de Jeux 82150 St-Amans du Pech
8	HAFDI Omar	06/12/1982	FB	501 chemin de la Plaine de Baysse 82150 St-Amans du Pech
9	RAMBEAU Lory	04/03/1991	FB	637 route d'Agen 82150 St-Amans du Pech
10	BILLIEZ Aurélie	18/02/1985	FB	558 route de Boudet 82150 St-Amans du Pech
11	SOTTORIVA Michel	05/11/1964	FNB	Lieu-dit « Les Morinies » 82150 St-Beauzeil
12	TAILLADE Gilles	25/08/1979	FB	1161 A route de Boudet 82150 St-Amans du Pech

↓ Commissaires suppléants :

N°	Nom et Prénom	Date de naissance	Inscription à un rôle local d'imposition	Adresse
1	MANSORD Jérôme	20/06/1976	FB	558 route de Boudet 82150 St-Amans du Pech
2	DELBES Jean-Louis	13/05/1962	FB	493 route de Parou 82150 St-Amans du Pech
3	BOISSIERE Sylvain	03/03/1988	FB	711 B route de Nals 82150 St-Amans du Pech
4	BIZE Olivier	11/01/1971	FB	6 rue Viel Camp 82150 St-Amans du Pech
5	BEQUET Bull	22/05/1981	FB	711 A route de Nals 82150 St-Amans du Pech
6	LUSSAGNET Dominique	23/02/1977	FB	79 chemin de la Belletie 82150 St-Amans du Pech
7	MALLET Fabienne	22/01/1976	FB	2 rue Vieil Camp 82150 St-Amans du Pech
8	MERLY Roland	20/10/1957	FB	86 route de Parou 82150 St-Amans du Pech
9	MICHTA Francis	19/06/1962	FB	587 route d'Agen 82150 St-Amans du Pech
10	MILOT Jean-Pierre	20/06/1951	FB	123 chemin de Brodios 82150 St-Amans du Pech
11	BOCQUILLON Claudine	28/04/1948	FB	50 chemin de la Belletie 82150 St-Amans du Pech
12	TAILLADE Jean-Pierre	09/08/1949	FB	1161 B route de Boudet 82150 St-Amans du Pech

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Entérine la liste des propositions de nomination des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs ci-dessus énoncée, laquelle sera transmise à la Direction des Finances Publiques de Tarn-et-Garonne.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au sein de la **Commission d'Appels d'Offres et à la Commission d'Ouverture des Plis.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **HAFDI Omar,**
- **Suppléant** : **GREGOIRE Cédric,**
- **2^{ème} délégué** : **MERLY Julien,**
- **Suppléante** : **JEAN Claire,**
- **3^{ème} délégué** : **TAILLADE Gilles,**
- **Suppléante** : **BILLIEZ Aurélie.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au sein de la **Commission Permanente Gestion du Personnel Communal.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **2^{ème} déléguée** : **JEAN Claire,**
- **3^{ème} déléguée** : **BILLIEZ Aurélie,**
- **4^{ème} déléguée** : **THOMPSON Annick.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les délégués de la commune au sein de la **Commission de Prévention des Risques Professionnels et de Sécurité.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **Suppléante** : **DAL ZOVO Corine,**
- **2^{ème} délégué** : **THOMPSON Annick,**
- **Suppléant** : **HAFDI Omar.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les délégués de la commune au sein de la **Commission de Location des Appartements Communaux.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **Suppléant** : **GREGOIRE Cédric,**
- **2^{ème} délégué** : **MERLY Julien,**
- **Suppléant** : **DUTHEIL Richard.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au sein de la **Commission Permanente Tourisme et Communication.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **2^{ème} déléguée** : **BILLIEZ Aurélie,**
- **3^{ème} déléguée** : **THOMPSON Annick.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau le correspondant de la commune à la **Défense.**

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élues à l'unanimité,

- **Déléguée** : **DAL ZOVO Corine,**
- **Suppléante** : **DOUMERGUE Cécile.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau le correspondant de la commune à la **Sécurité Routière**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élues à l'unanimité,

- **Déléguée** : **DAL ZOVO Corine,**
- **Suppléante** : **DOUMERGUE Cécile.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau le correspondant **Canicule** de la commune.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **Délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **Suppléant** : **MERLY Julien.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune pour **L'ASPAM**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **Suppléante** : **DAL ZOVO Corine,**
- **2^{ème} déléguée** : **JEAN Claire,**
- **Suppléante** : **DOUMERGUE Cécile.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au sein du **Regroupement Pédagogique Intercommunal et à l'ALEJ**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **Suppléante** : **DAL ZOVO Corine,**
- **2^{ème} déléguée** : **JEAN Claire,**
- **Suppléante** : **DOUMERGUE Cécile.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au sein de la **Commission Permanente Travaux**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **TAILLADE Gilles,**
- **2^{ème} délégué** : **HAFDI Omar,**
- **3^{ème} délégué** : **DUTHEIL Richard,**
- **4^{ème} déléguée** : **BILLIEZ Aurélie.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire à nouveau les représentants de la commune au sein de la **Commission Permanente Voirie**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, sont élus à l'unanimité,

- **1^{er} délégué** : **LUSSAGNET Jérôme,**
- **2^{ème} délégué** : **DUTHEIL Richard,**
- **3^{ème} déléguée** : **DOUMERGUE Cécile.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire le correspondant **Incendie et Secours**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, est élu à l'unanimité,

- **LUSSAGNET Jérôme.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'élire le correspondant **Ambroisie et Moustique Tigre**.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, est élu à l'unanimité,

- **TAILLADE Gilles.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

La Secrétaire,
Annick THOMPSON

Le Maire,
Jérôme LUSSAGNET



